

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 mai 2015

Etaient présents : ANDERHUEBER Jean-Luc, BEHRA Jean-Claude, BERNESCHI Sandrine, CHARLE Laurence, CHOUFFOT Frédérique, EGLOFF Philippe, FITSCH Sylvie, MADOUX Patrick, MARCHAL Alain, ORIAT-BELOT Valérie, PRIEUR Nathalie, ZUSCHLAG Marie-Line.

Pouvoir : M. BISCHOFFE Maxime à Mme ORIAT-BELOT Valérie.

Excusé : M. HEIDET Guy

Absent : M. GIRARDEY Nicolas

Mme ORIAT-BELOT Valérie a été nommée secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 5 mai 2015 a été approuvé.

Intervention de Messieurs RIBEIRO, CUENAT et PERROS, de la Gendarmerie Nationale, pour présenter l'opération « Participation Citoyenne ». Cette dernière vise à désigner un ou plusieurs référent(s) dont le rôle consiste à signaler tout comportement suspect aux services de Gendarmerie ainsi qu'aux Elus. Les référents seront des personnes volontaires (hors Conseil Municipal), formés et évalués par la Gendarmerie. La population sera informée par une réunion publique. En cas d'adhésion à l'opération, une convention sera signée entre la Commune, la Préfecture, la Gendarmerie et le Procureur de la République.

Délibération n° 15.05.03

Objet : *Gestion du Compte Epargne Temps (CET)*

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un agent a demandé l'ouverture d'un Compte Epargne Temps. Il convient donc de le mettre en place et d'en fixer les règles de gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la gestion du Compte Epargne Temps telle qu'exposée.

Délibération n° 15.05.04

Objet : *Régime indemnitaire : modification pour la prise en compte des nouvelles dispositions applicables*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des nouvelles dispositions qu'il convient d'appliquer au régime indemnitaire déjà en place, et notamment l'ajout d'un grade supplémentaire et la modification de la fréquence de versement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le régime indemnitaire tel que présenté et charge le Maire de procéder aux attributions individuelles.

Divers :

- Installation d'un primeur : le demandeur doit fournir des informations complémentaires, notamment sur la provenance de sa marchandise, qui permettront aux Elus de prendre une décision
- Travaux du terrain de foot : le devis de l'entreprise Colas est accepté
- Prochaine réunion de conseil le 19 juin 2015 à 19h15

Le Maire
Jean-Luc ANDERHUEBER.